



Sur mesure !

Vous êtes en contact avec une entreprise ? Dès le 1^{er} entretien avec l'employeur, vous constatez que vous n'avez pas toutes les compétences attendues sur le poste de travail.

Vous êtes prêt à vous former ?

Proposez à l'employeur de vous recruter à l'issue d'une formation courte pour acquérir ou développer les compétences attendues.

L'entreprise est intéressée ?

Proposez-lui de contacter son agence France Travail pour mettre en place la formation, en appelant le 3995.

Ensuite ?

1. Ciblez les compétences à acquérir lors d'un entretien avec l'employeur et France Travail.
2. Signez une convention avant le début de la formation.
3. Signez le contrat de travail à l'issue de la formation.

+83%
des bénéficiaires
sont toujours
en poste
6 mois après la
formation

Bénéfices pour vous et l'entreprise

- Une reprise d'emploi facilitée.
- Le financement complet ou partiel de la formation avant l'embauche.
- Les conseils de France Travail pour vous accompagner tout au long de votre parcours.

Bénéficiez d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation si vous n'êtes pas indemnisé.



PRÊT ?

N'attendez plus pour vous former
Contacter votre conseiller France Travail
pour vous accompagner - francetravail.fr

